

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 629

présenté par

Mme Vichnievsky, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 4

I. – Au début de l’alinéa 5, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« cinq ».

II. – Au même alinéa, substituer au montant :

« 150 000 euros »

le montant :

« 75 000 euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de revenir au quantum de peine prévu initialement et adopté par l’Assemblée nationale en première lecture.